

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CALFOINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Impôt sur le Revenu

La question de l'impôt sur le revenu vient d'être posée devant un certain nombre de Conseils généraux, comme elle le sera certainement devant le Parlement à la rentrée prochaine.

On ne s'explique guère que la solution de cette importante question se fasse si longtemps attendre.

L'impôt sur le revenu existe presque partout. Il fonctionne en Angleterre sous le nom : « d'Income Tax » depuis le commencement du siècle.

« L'Income Tax » atteint le revenu dans les cinq catégories suivantes : propriétés et domaines, fermages, annuités ; fonds industriels et commerciaux ; traitements publics et privés, pensions publiques. Les baux et autres actes de location servent à l'évaluation du revenu des propriétés immobilières, la valeur locative est la base d'appréciation pour le montant des fermages imposés, la valeur imposable des arrérages dus par l'Etat est fixée par la Banque d'Angleterre, les revenus commerciaux et industriels calculés sur la moyenne des bénéfices des trois dernières années sont déterminés par la déclaration des contribuables, les traitements publics et privés sont établis d'après les feuilles d'émargement.

En cas de fausses déclarations, le délinquant est passible de pénalités sévères. L'impôt sur le revenu existe également en Allemagne. Sous des formes diverses, on le retrouve en Italie, en Belgique, en Suisse même en Russie. Les pays monarchiques sont soumis à cet impôt que Gambetta qualifiait de seul impôt juste.

Et l'on tarde à l'introduire en France !

Que lui reproche-t-on ? D'être inquisitorial. Est-ce que en matière d'impôts l'inquisition n'existe pas chez nous, sous toutes les formes ? L'exercice de la régie n'est-il pas inquisitorial ? Et la douane ? Et l'octroi ? On gêne-t-on pour fouiller jusqu'aux poches des contribuables ? Les loyers ne sont-ils pas imposés d'après la déclaration des propriétaires ?

En quoi donc la déclaration qui serait exigée du commerçant ou de l'industriel pour l'évaluation de leurs revenus serait-elle plus vexatoire que les déclarations auxquelles sont actuellement soumis les contribuables en maintes occasions, notamment encore pour les successions !

Rien ne serait plus simple que de prendre des mesures rigoureuses pour empêcher toute indiscrétion de la part des agents du fisc.

L'impôt sur le revenu est le seul juste, le seul égalitaire parce qu'il frappe le contribuable selon ses moyens.

C. R.

Le procès Humbert-Daurignac

Le procès de la célèbre famille Humbert est terminé samedi soir, à 6 heures 1/2. Le jury a rapporté un verdict affirmatif que nous connaissons trop tard pour l'annoncer dans notre numéro de samedi, par une dé-

pêche adressée au *Journal du Lot*, samedi soir, à 7 heures 1/2.

Thérèse et Frédéric Humbert sont condamnés à 5 ans de réclusion et 100 francs d'amende ; Romain Daurignac à 3 ans de prison et Emile Daurignac à 2 ans de prison.

Le verdict a été froidement accueilli par les accusés.

Cependant dans les couloirs du palais de justice, pendant qu'on reconduisait les condamnés, Thérèse a crié qu'elle était la plus honnête femme du monde et que sa condamnation était la plus grande infamie du siècle.

Les quatre condamnés ont été ramenés à la Conciergerie où ils ont réintégré leurs cellules respectives.

Après la déclaration du jury, M^e Labori a déposé des conclusions visant la façon dont les questions ont été posées et les incidents de procédure qui se seraient produits entre MM. Du Buit et Poncet.

Quel sera donc maintenant le sort de la famille Humbert en prison.

Au point de vue matériel, la différence n'est pas grande entre l'emprisonnement et la réclusion, mais il n'en est pas de même au point de vue des droits civils. La réclusion en effet, est une peine afflictive et infamante ; le réclusionnaire n'a plus l'administration de ses biens ; il faut lui donner un tuteur. La peine ne peut être réduite que par un acte du président de la République, commutation, réduction ou grâce.

Les condamnés à la prison peuvent obtenir de subir leur peine en cellule, ce qui réduit la peine d'un quart. Ils peuvent être mis en liberté conditionnelle dès qu'ils ont accompli la moitié de leur peine.

Prenons par exemple le cas d'Emile Daurignac. Il est condamné à vingt-quatre mois de prison ; s'il fait sa peine en cellule, il n'a donc à faire que dix-huit mois ; s'il obtient, par surcroît, la libération conditionnelle, il ne lui restera que neuf mois à subir. Or, il a déjà huit mois de prison préventive, qu'on impute toujours. Par conséquent, Emile Daurignac peut être mis en liberté très prochainement.

Emile et Romain Daurignac ne se sont pas pourvus en cassation ; seuls, Thérèse et Frédéric ont signé leur pourvoi.

INFORMATIONS

M. Combes à Saintes

M. Combes a assisté dimanche, à Saintes, à l'inauguration du tramway de Saintes à St-Porchère.

Il a été accueilli avec le plus grand enthousiasme par la population qui lui a fait le plus chaleureux accueil.

M. Combes a prononcé un éloquent discours au banquet qui lui était offert.

Dans ce discours, M. Combes a déclaré que la lutte qu'il avait entreprise contre les congrégations, « il la poursuivrait sans faiblesse, car le peuple, dit-il, est avec nous ».

Partout où les ministres se rendent ils sont accueillis avec enthousiasme.

M. Combes assure la population de Saintes qu'il saura continuer l'œuvre républicaine.

Le discours du Président du Conseil a été vivement applaudi.

M. Pelletan à Cherbourg

M. Pelletan a présidé dimanche, à Cherbourg, au lancement du *Jules-Ferry*.

M. Pelletan était accompagné de M^{me}

Pelletan, qui a été l'objet de vives manifestations de sympathie de la part de la population ouvrière de Cherbourg.

Le lancement du *Jules-Ferry* a été opéré sans aucune cérémonie religieuse ; c'est la première fois qu'un navire n'est pas béni par le clergé avant le lancement.

Un grand banquet a réuni ensuite plus de quinze cents convives.

Au cours du banquet, les ouvriers du port ont remis à M. Tissier, chef de cabinet de M. Pelletan, une croix de chevalier de la Légion d'honneur en brillants.

Des discours applaudis ont été prononcés par MM. Mars, secrétaire du syndicat des ouvriers de l'arsenal, Pelletan, Mayol, Barbet.

Une interpellation

M. Georges Berry vient d'adresser la lettre suivante à M. Vallé, ministre de la justice :

« Monsieur le ministre,

« Au cours de sa plaidoirie, le défenseur de Thérèse Humbert a affirmé que, dans les pièces mises à sa disposition, se trouvait la preuve que plusieurs personnages politiques avaient une part de complicité dans la scandaleuse affaire.

« Il a ajouté que si son affirmation était contestée, il exigerait que tous les papiers fussent ouverts.

« Nul n'a contredit les paroles de l'honorable avocat, et les scellés sont restés fermés.

« Cependant, il importe, dans l'intérêt de la justice et surtout afin que les soupçons du public ne s'égarent pas sur des innocents, que les complices des Humbert soient connus.

« C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous avertir qu'à la rentrée du Parlement puis-que je ne peux agir plus tôt, je demanderai à la Chambre, par un projet de résolution, la nomination d'une commission parlementaire chargée de procéder à l'ouverture de tous les dossiers concernant le procès.

« Agrérez, etc. »

Mort de lord Salisbury

Lord Salisbury, l'ancien premier ministre d'Angleterre est mort dimanche soir en Angleterre, au château de Hatfield.

Il était né le 3 février 1830.

C'est un des plus grands hommes d'Etat qui disparaît.

Mort de Menotti Garibaldi

Le général Menotti Garibaldi, fils aîné de Joseph Garibaldi, est décédé à Rome, aux suites d'une longue maladie.

Il était né en 1840.

Menotti Garibaldi avait, comme son père, mis son épée au service de la France en 1870, où il se distingua dans plusieurs rencontres, à la tête d'une brigade de l'armée des Vosges.

Sous la Commune, il fut élu député dans un des arrondissements de Paris, mais il n'accepta pas le mandat et se retira à Rome.

Dans le Sud Oranais

Le nombre de morts dans l'affaire de Taghit est exactement de six : un Français, l'adjudant Gabe, du 2^e tirailleurs, et cinq hommes de troupes indigènes ; en compte 30 blessés, dont pas un, jusqu'à l'heure actuelle ne semble en danger de mort.

Les blessures ressemblent pour la plupart à celles qui furent reconnues chez treize hommes de la légion lors de l'attaque subie par le gouverneur général au col de Zenaga

le 31 mai, c'est-à-dire qu'elles intéressent les membres inférieurs.

La harka qui a attaqué Taghit était composée d'environ 1,500 brigands venant du Taflalet, région séparée de la zone française par le massif montagneux du Bechar.

Afin de donner la sécurité nécessaire à la route que suivent nos convois pour aller ravitailler nos troupes jusqu'à Iglit et Timimoun, des postes militaires viennent d'être installés aux points stratégiques des défilés du Bechar. Dorénavant, ces bandes ne pourront que fort difficilement traverser ces montagnes.

Malheureusement, les mesures n'ont pu être prises qu'après la venue de la harka, qui a essayé d'enlever nos postes avancés et qui a subi de telles pertes que, fort probablement, elle n'aura pas envie de recommencer de sitôt.

Les pillards ne pourront rejoindre le Taflalet que par des routes peu praticables où ils seront susceptibles de se heurter constamment avec nos avant-postes.

Notre frontière s'est étendue depuis deux ans sur près de huit cents kilomètres et l'organisation de notre défense militaire, de date récente, a été le résultat de longs tâtonnements bien compréhensibles dans un pays presque inconnu.

La monnaie de nickel

On vient de commencer à la Monnaie la fabrication des coins de frappe de la nouvelle pièce de nickel, dont la première émission pourra avoir lieu, espère-t-on, en octobre.

La garde de nuit du Sultan

D'après le *Morning Leader*, le sultan Abdul Hamid aurait, depuis le meurtre d'Alexandre, roi de Serbie, réorganisé le service de garde dans ses appartements particuliers.

Le commandement de la garde de nuit qui protège le sommeil du sultan est confié à huit généraux spécialement choisis pour leur loyalisme éprouvé. On fortifie d'ailleurs leurs bons sentiments par un salaire généreux. Deux de ces huit généraux sont de garde chaque nuit, à tour de rôle, et ils sont responsables de la fidélité des officiers et des hommes placés sous leurs ordres, ces derniers étant, eux aussi, convenablement rémunérés. Chacun des deux généraux reçoit, pour chaque nuit de garde, 50 livres turques, le colonel a 40 livres turques, le major 35, le capitaine 30 et chaque soldat 1. Ces sommes sont ponctuellement payées chaque matin au moment où la garde de nuit laisse la place au service ordinaire du palais. Chaque garde de nuit coûte donc la somme de 300 livres turques, ou 4,500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Les automobiles en temps de guerre

Le service du recrutement au ministère de la guerre vient, paraît-il, de décider une importante innovation militaire, qui va faire quelque bruit dans le monde sportif. Les automobiles feraient l'objet d'une mobilisation spéciale en cas de guerre. Une circulaire est rédigée, qui prescrirait les premières mesures nécessaires pour l'organisation de cette mobilisation. Les chefs de corps devront profiter des périodes d'instruction des réservistes et territoriaux, pour rechercher parmi eux les hommes possesseurs du certificat de capacité prévu pour la conduite de voitures automobiles. Une mention spéciale sera inscrite sur leur livret.

En outre, les noms de ces hommes seront

fournis aux commandants de recrutement, qui établiront ainsi le cadres d'une mobilisation particulière. Ce serait l'automobilisme militairement consacré. L'armée, désormais, aurait un « corps de chauffeurs », comme elle a, par exemple, un corps du génie. Qui sait ? Une tenue spéciale ou du moins des attributs distinctifs attendent peut-être les futurs soldats chauffeurs.

Chemin de fer d'Orléans

Recettes effectuées en 1902 par les gares et stations situées dans le département du Lot :

Les Quatre-Routes, 178,399 fr. ; Saint-Denis-Martel, 83,774 fr. ; Montvalent, 15,287 fr. ; Rocamadour, 49,037 fr. ; Gramat, 173,707 fr. ; Assier, 101,891 fr. ; Le Pournel, 46,619 fr. ; Figeac, 275,926 fr. ; Viszac, 14,182 fr. ; Bagnac, 82,314 fr. ; Souillac, 201,370 fr. ; Le Pigeon, 8,946 fr. ; Baladou (arrêt), 1,252 fr. ; Martel, 41,866 fr. ; Vayrac 114,966 fr. ; Bétaille (arrêt), 1,905 fr. ; Paybrun, 88,790 fr. ; Bretenoux-Biars, 340,980 fr. ; Port-de-Gagnac, 11,831 fr. ; Laval-de-Cère, 45,007 fr. ; Lamativie, 19,268 fr. ; Saint-Cirq-Madelon, 1,186 fr. ; Payrignac (arrêt), 148 fr. ; Cressensac-Gignac, 27,795 fr. ; La Chapelle-de-Mareuil, 4,924 fr. ; La Mothe-Fénelon, 20,587 fr. ; Nozac, 15,613 fr. ; Gourdon, 169,345 fr. ; Saint Clair, 57,629 fr. ; Dégagnac, 11,370 fr. ; Peyrilles-Thédirac, 19,868 fr. ; Saint-Denis-près-Catus, 43,620 fr. ; Espère, 19,742 fr. ; Sapt-Ponts, 1,999 fr. ; Cieurac, 1,749 fr. ; L'Isbenque, 34,888 fr. ; Soturac-Touzac, 17,368 fr. ; Duravel, 24,843 fr. ; Pay-l'Évêque, 81,175 fr. ; Prayssac (arrêt), 8,319 fr. ; Castelfranc-Prayssac, 118,140 fr. ; Luzéac, 58,972 fr. ; Parnac, 53,632 fr. ; Douelle (arrêt), 2,167 fr. ; Mercuès, 9,478 fr. ; Cahors, 433,758 fr. ; Cabassut, 22,685 fr. ; Arcambal, 7,862 fr. ; Vers, 16,917 fr. ; Saint-Géry, 8,516 fr. ; Conduché, 22,571 fr. ; Saint-Cirq-Lapopie, 10,129 fr. ; Saint-Martin-Labouval, 70,616 fr. ; Calvignac, 5,985 fr. ; Cajarc, 61,684 fr. ; Montbrun, 4,046 fr. ; Toirac, 14,538 fr. ; La Madeleine, 15,243 fr. Ensemble, 3,385,424 fr.

CAHORS

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 22 août 1905 (Suite)

La séance suspendue à 5 h. 1/4 est reprise à 5 h. 3/4.
 15 conseillers seulement assistent à la séance. Une subvention de 400 fr. est votée pour la construction d'une traverse dans la commune de Calès.
 Le chiffre des fonds départementaux pour l'entretien des chemins est arrêté à 178,500 fr. Le chiffre des subventions pour travaux divers est fixé à 30,000 fr.
 La discussion au sujet des chemins vicinaux est renvoyée pour examen à une session prochaine.
 Une réunion extraordinaire, dit le président, aura lieu vers la fin du mois de septembre. La date n'est pas fixée encore à cette heure ; mais elle concordera avec le voyage dans le Lot de M. Pelletan, ministre de la marine.
 M. le **Président** demande qu'une commission soit nommée par le Conseil général pour organiser la réception qui sera faite à M. Pelletan.
 Cette commission doit comprendre 3 membres en plus des membres du bureau.
 Sont désignés comme membres de cette commission pour l'organisation des fêtes : MM. Peyrichou (arrondissement de Cahors) ; Larnaudie (arrondissement de Figeac) ; Daffas (arrondissement de Gourdon).
 M. **Calmon-Maison** propose que la session prochaine du Conseil général n'ait lieu que lorsque la liste des chemins communaux sera envoyée par les communes intéressées.
 Une discussion s'engage à ce sujet : M. **Cocula** fait observer que cette liste peut être complète si dès aujourd'hui on invite les maires des communes intéressées à les adresser au préfet.
 Cependant, il peut arriver — et cela arrivera, — que divers maires feront exprès de n'envoyer la liste des chemins que le plus tard possible, après la date fixée par l'administration.
 Dans ces conditions, la motion de M. Calmon ne mérite pas d'être prise en considération.
 M. le Préfet dit qu'il enverra une note à tous les maires avec prière de répondre immédiatement.
 M. Calmon insiste pour que sa proposition soit mise aux voix, il la répète 3 ou 4 fois et finalement se borne à demander que la prochaine session extraordinaire n'ait lieu qu'autant qu'il sera envoyé le plus grand nombre possible de listes de chemins communaux.
 Il déplaît sans doute à M. Calmon que le

Conseil se réunisse pour la réception du ferme républicain Pelletan.
 Le Conseil passe outre, et décide que la prochaine session aura lieu un ou deux jours avant l'arrivée du ministre de la Marine.
 La séance est ensuite levée à 6 h. 1/2.
 La session d'août est close ; le Conseil général se réunira en session extraordinaire dans la deuxième quinzaine de septembre.

Hyménée

Nous avons le plaisir d'annoncer les fiançailles de notre compatriote M. de Monzie, avocat à la cour de Paris et chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, avec M^{lle} Mary d'Aunay, fille de M. le comte d'Aunay, ancien ministre de France à Copenhague, sénateur et président du conseil général de la Nièvre.

Archives départementales

M. le ministre du commerce et de l'industrie désire vulgariser les publications qui intéressent la production nationale et peuvent lui faciliter la lutte contre la concurrence étrangère, a décidé de publier une notice faisant connaître les documents de cette nature que l'on peut trouver dans les lieux des départements. En ce qui concerne Cahors, le public devra s'adresser à la Préfecture au bureau des archives.

Orphéon de Cahors

Le Ministre de l'Intérieur a approuvé les statuts de la société de secours mutuels, de prévoyance de l'Orphéon de Cahors.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque se sont réunis dimanche, à 2 heures de l'après-midi, dans leur local, 4, rue du Lycée.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion, le secrétaire a communiqué quelques demandes d'admission, sur lesquelles il ne sera statué, conformément aux statuts, qu'à la prochaine séance.

La question du local a donné lieu à une assez longue discussion. Finalement, il a été décidé de convoquer MM. les membres du conseil d'administration, qui seuls ont qualité pour trancher la question.

Le trésorier a fait un compte-rendu financier qui a été approuvé à l'unanimité. Après diverses causeries, la séance a été levée.

Les membres actifs qui n'ont pas versé leur cotisation du mois d'août sont priés de l'acquitter au plus tôt.

Des cartes de membres honoraires ont été envoyées à un certain nombre de personnes dont les opinions paraissent acquises aux idées républicaines et laïques. Ces cartes ne nous ayant pas été renvoyées, nous considérons comme membres honoraires ceux à qui elles ont été adressées. Nous rappelons que la cotisation annuelle est de cinq francs et doit être envoyée au trésorier ou au secrétaire général, 4, rue du Lycée.

Le secrétaire général,
ST. DESTREIL.

Ponts et chaussées

M. Cheigneau, ancien adjudant au 7^e de ligne, vient d'être nommé commis des ponts et chaussées à Villeneuve-sur-Lot.

Accident

Le jeune Chansarel Georges, âgé de 12 ans, demeurant à Cahors, rue Pellegrin, n° 6, s'est cassé une jambe en tombant sur l'escalier du vieux Palais de Justice, place des Petits Bouchers.
 Emporté chez lui par un militaire il a reçu les soins de M. le Dr Darquier.

Acte de probité

M. Fourastié François, employé du service municipal de la voirie, a trouvé une montre.
 Il s'est empressé de la remettre à son propriétaire.

Broche trouvée

Mme Lagardère, demeurant 12, rue Brives, a trouvé sur les allées Fénelon, dimanche soir à 8 h. 1/2, une broche en or qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Les réservistes

Hier matin 800 réservistes ont été incorporés au 7^e de ligne, pour une période d'instruction de 28 jours.
 Le départ pour les grandes manœuvres est fixé au 2 septembre.

Fête votive

La fête organisée dimanche et lundi par la jeunesse du quartier St-Urcisse a été très réussie.

Malgré la pluie qui était tombée si violemment dans la journée de dimanche, une foule nombreuse a circulé sur les quais, et le bal a été très animé jusqu'à minuit.

Lundi, ont eu lieu des jeux divers qui ont divertis les nombreux spectateurs qui y ont assisté.

« La Boîte à Fursy »

Les 28 et 29 août les chansonniers de « La Boîte à Fursy » se feront entendre à Cahors, au café de Bordeaux, dans les dernières créations montmartroises.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —
 Audience de vacation du 22 août :

Antonin Loubière, 14 ans, berger chez M. Fréjaville, à Sainte-Claire, banlieue de Figeac, est inculpé de tentative de déraillement. Le tribunal décide qu'il a agi sans discernement et qu'il sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

— Firmin Alcouffe, 17 ans, de Montet-et-Bouzal, trois mois et un jour de prison pour vol d'une somme de 120 fr.

— Philomène Maurice, du Causse de Cajarc un an de prison pour suppression d'enfant.

— Marie Bonis, du village d'Esclanzels, commune de Saint-Félix, poursuivie pour infanticide, et sa mère poursuivie comme complice, sont condamnées : Marie Bonis à un an de prison ; veuve Bonis à six mois de la même peine.

Cette dernière vient de faire appel de cette condamnation.

— Les époux Jean Lagarrigue, de Saignes, sont inculpés de vol d'une somme de 8,000 francs au préjudice de leur frère Bernard Lagarrigue. Ils sont condamnés chacun à cinq mois de prison. Le tribunal ordonne en outre la restitution de la somme volée.

— **A la cour d'appel.** — Nous avons, à son heure relaté la condamnation à un an et un jour d'emprisonnement prononcée par le tribunal correctionnel de Figeac contre Félix-Fabien Leygues, âgé de vingt-deux ans, de Saint-Félix, comme inculpé de la classe 1901. Sur appel interjeté de ce jugement par ce dernier, la cour a confirmé la décision des premiers juges. Cet individu a été de nouveau transféré à la maison d'arrêt de notre ville pour répondre d'une autre affaire de vol dont il est accusé et qui aurait été commise dans la même commune de Saint-Félix.

CAJARC. — Démission du maire. — A la suite de l'élection de quatre conseillers municipaux réactionnaires, M. Bruel, conseiller d'arrondissement, vient de donner sa démission de maire de Cajarc.

BRENGUES. — Fête patronale. — La fête patronale annuelle de notre commune, qui sera célébrée les 29, 30 et 31 août, aura cette année un éclat inaccoutumé, la jeunesse n'ayant rien négligé afin de lui donner le plus d'éclat possible : Réveil en fanfare, aubades aux particuliers, bals de jour et de nuit, défilé en musique, ascension du ballon *le Lioussou*, courses vélocipédiques, deux prix en espèces, courses, etc. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

CARDAILLAC. — Fête patronale des 29, 30 et 31 août. — A cette occasion des bals publics de jour et de nuit auront lieu durant ces journées, ainsi que des jeux et divertissements de toutes sortes. Départ d'un superbe ballon, *le Santos Dumont*.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui assisteront à ces fêtes.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Contributions indirectes. — M. Evrard, commis principal des contributions indirectes à Gençay (Vienne), est nommé en la même qualité à Gourdon, en remplacement de M. Pradal, appelé à Pousan (Hérault).

La grêle. — Voici le chiffre des dégâts causés par la grêle des derniers orages qui ont sévi sur notre contrée :

Commune de Lamothe-Cassel, canton de Saint-Germain du Bel-Air, 23.000 francs ; communes de Caniac, et de Fontanes-Lunegarde, canton de Labastide-Murat, 12.000 francs ; communes de Lavercantière et de Thédirac, canton de Salviac, 14.000 francs ; commune de Soulomès, canton de Payrac, 20.000 francs ; commune de Strenquels, canton de Vayrac, 10.000 francs.

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, une bonne partie de notre arrondissement a été ravagé par la grêle.

Les récoltes qui ont le plus souffert, sont les tabacs, les vignes et les noyers.

CONCORÈS. — Incendie. — Ces jours derniers, à Fraysse, la chaudière d'une batteuse de M. Calmon éclata, incendiant une grange voisine.

Les pertes, évaluées à 2000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

SALVIAC. — Foire. — Notre dernière foire a été importante et les transactions ont été fort nombreuses. Voici les cours pratiqués :

Les bœufs gras de 68 à 70 fr. les 100 kilos, poids vif ; bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire.

A la halle aux grains, 110 hectolitres de blé, vendu au prix moyen de 18 fr. l'hectolitre ; le maïs exposé au marché n'a pas été vendu faute d'acheteurs ; avoine, 7 fr. 50 l'hectolitre.

La grêle. — Dimanche la grêle est tombée pendant dix minutes ; les éclairs et les coups de tonnerre ont fait rage. Les tabacs et les vignes ont été ravagés par la grêle. Nos viticulteurs sont dans le désespoir.

SAINT-GERMAIN. — Foire du 22 août. — Bœufs de boucherie, 32 à 34 fr. le quintal ; bœufs d'attelage, 650 à 800 fr. la paire ; bouvillons, 300 à 350 fr. la paire ; veaux de boucherie, 90 c. à 1 fr. le kilo ; agneaux gras, 80 à 90 c. le kilo.
 Poulets, 70 à 75 c. ; canards, 60 c. ; dindes, 60 c. ; dindons, 55 c. ; lapins, 40 c. : le tout la livre.

(Eufs, 70 c. la douzaine.)

BULLETIN FINANCIER

La semaine a bien débuté, la Bourse d'aujourd'hui s'est montrée beaucoup plus satisfaisante que celle de la semaine dernière, les cours sont en général soutenus et le mouvement d'affaires sensiblement plus actif. L'approche de la liquidation paraît être le principal motif de ces allures.

Le 3 0/0 a passé de 97,55 à 97,75 pour finir à 97,72.

Encore peu d'animation sur les sociétés de crédit. Le Crédit Lyonnais à 1124 a seul été coté à terme.

Parmi les chemins, le Lyon à 1413 et le Nord à 1821 sont sans changement notable.

Le Suez clôture à 3932.
 L'Extérieure à 91,20 n'a pas varié ; le Portugais cote 31,15 ; le Turc D revient à 32,05 ; la Banque Ottomane à 588.

Les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria-Minas sont fermes à 382,50.

Le marché des mines est meilleur, on cote la Cassinga à 54,50.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

Étude de M^e MOURGUÉS

HUISSIER A CAHORS,
12, BOULEVARD GAMBETTA
ET PLACE DU PALAIS DE JUSTICE

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

des vins, alcools et autres, se trouvant dans les locaux de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de St-Gabriel, situés à Arnis, commune de Cahors, fixée au dimanche 30 août 1903, à 1 heure de l'après-midi, jours et heures suivants s'il y a lieu.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, le douze août mil neuf cent trois, enregistré, et à la requête de M. Henri LECOUTURIER, administrateur judiciaire au Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, 28, rue du Mont-Thabor, agissant comme administrateur sequestre et liquidateur des biens de la congrégation légalement dissoute des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, dont la maison mère est située à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), à ces fins nommé, suivant jugement du Tribunal civil de la Roche-sur-Yon, le quatre avril mil neuf cent trois, enregistré et publié; il sera procédé le Dimanche trente août mil neuf cent trois à une heure de l'après midi, jours et heures suivants s'il y a lieu, au dit lieu d'Arnis, commune de Cahors, par le ministère de M^e Mourgués, huissier à Cahors, à ces fins commis d'office par la dite ordonnance, à la vente des vins, alcools et autres se trouvant dans les locaux d'Arnis.

NOTA. — Les vins et alcools étant en fût, le ou les adjudicataires devront être munis de récipients ou autres objets quelconques pour emporter immédiatement les vins ou liquides qui leur seront adjugés, et en sus de leur prix d'adjudication, ils seront tenus de payer sur le champ le prix et les droits de régie, afférents à la quantité de vins ou alcools qui leur sera adjugée.

La vente des vins aura lieu par lot d'une barrique ou demi-barrique et celle de l'eau-de-vie par lots de cinq litres, au plus offrant et dernier enchérissseur.

La vente se fera au comptant sous peine de revente immédiate sur folle-enchère.

Pour placards :
Cahors, le vingt-cinq août 1903.
Signé : C. MOURGUÉS.

BONNE OCCASION
A VENDRE
Un Phaëton
EN EXCELLENT ÉTAT
PRIX MODÉRÉ
S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier,
115, Boulevard Gambetta.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PORT-SI-MICHEL			PARIS-LESTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 55	50 60	34 15	22 25	50 40	34 20	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 20	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	37 95	25 65	16 70	37 85	25 55	16 15	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 15 Mai au 15 septembre de chaque année, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, au départ de toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations thermales ci-dessus indiquées.

Le prix de ces billets est ainsi fixé.

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires;

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets aller et retour.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la

convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de deux mois et peut être prolongée d'une période d'un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet.

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Nérès, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Nérès, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d^o hêtre, 2 fr. 50 d^o
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d^o
d^o 25, 1 fr. 35 d^o
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d^o
d^o 25, 1 fr. 60 d^o
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d^o
d^o 25, 1 fr. 75 d^o

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA GRANDE LIQUEUR DU COUVENT

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Cartier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

VIENT DE PARAÎTRE :

LES ANNALES ANTI-ALCOOLQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r **LEGRAIN**, avec le concours des collaborateurs les plus éminents: MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 12

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

IV
Lettre d'amour

N'était-ce pas là le salut, la délivrance, la fin de toutes ses misères ?

Et elle penchait la tête et il lui paraissait que d'en bas une voix bien chère l'appelait et cette voix lui disait :

« Que ne viens-tu pas me rejoindre, enfant adorée ? Que tardes-tu tant de venir ? Qui te retient ici, puisque tu n'as rencontré nulle affection et nul amour ?

« Viens, viens, tu seras heureuse. Nous trouverons le bonheur ensemble !... Viens, ma fille, viens... »

Le bruit d'une voiture descendant bruyamment la route de Sainte-Agathe la tira de son rêve et fit cesser l'illusion.

Et puis elle venait de penser à cette lettre. Elle reprit sa marche, remonta l'avenue Pierre Guérin, passa devant l'hôtel de la Sous-Préfecture et tourna à gauche pour prendre la pénible rue du Piquet.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Arrivée en haut, un scrupule la saisit. Oserait-elle maintenant rentrer chez les Moronde, sa famille, jolie famille ?

Mais où irait-elle désormais ?... A quelle porte amie frapper ?... Et puis que dirait-on ? Que penserait-on d'elle, et de cette rupture ? Que dirait-elle, elle-même ? Quelles raisons alléguerait-elle ?

Dans un morne découragement, elle vit tomber ses hésitations.

D'ailleurs, elle savait bien que Francisca ne parlerait point, ne tenterait même pas, à la table de famille, de lancer la moindre allusion à cette scène terrible dont elle avait été la triste héroïne.

Donc, elle rentrerait en cette misérable demeure de la rue Point-du-Jour.

Ce soir, elle fournirait un prétexte quelconque pour ne point paraître devant les Moronde. Elle monterait droit à sa chambre.

Là, elle réfléchirait.

Certainement, elle quitterait Thiers qui lui rappelait des souvenirs trop cruels.

Elle trouverait peut-être à se placer comme émouleuse à Saint-Rémy, dans la montagne, peu lui importait, pourvu qu'elle pût gagner sa vie.

Ou bien, elle verrait si, parmi les anciens amis de son père, elle n'en rencontrerait pas quelqu'un qui serait à même de lui procurer une modeste situation de vendeuse de journaux — son état premier — à Clermont, à Riom, à Issoire ou à Ambert ?

Elle se démènerait.

Elle remuerait le ciel et la terre pour sortir

de cette situation affreuse qui lui avait été créée par la jalousie injustifiée de sa cousine. Jalousie injustifiée ?

Et tout à coup, encore une fois, elle se rappela cette lettre, la lettre que Camargo lui avait remise devant Francisca, de la part de M. Félix Ravelier.

Oh ! cette lettre !...

C'était elle, la cause de son malheur !

C'est par cette lettre qu'elle souffrait et qu'elle se sentait malheureuse !

Arrivée à la rue Point-du-Jour, devant la porte, sa tante Moronde l'attendait, inquiète.

— Eh bien ! Et cet accident ?

— Quel accident ? demanda Mariette interrogée.

— Puisque Francisca viens de nous dire que tu as été blessée... L'orpheline comprit.

— Ah ! oui ! oh ! un rien, une faible égratignure qui m'a été faite par l'éclat d'une lame de couteau.

— De ciseau, tu veux dire.

— De couteau ou de ciseau, si vous voulez. En tout cas, le mal n'est pas grand.

— Ça aurait pu être plus grave. Cependant cela t'a bien touchée, puisque tu es pâle, pâle... Mariette sourit tristement et répondit :

— Bah ! Je m'y habituerai bien, il le faut.

— Le souper te remettra.

— Non, vraiment, je ne me sens aucun appétit aujourd'hui.

— En voilà, une idée ?

— Sérieusement, ma tante, je préfère aller me coucher tout de suite.

Et elle fit comme elle disait.

En passant devant la cuisine, sur la table de laquelle le couvert était en effet dressé, elle aperçut sa cousine Francisca en train de lire le feuilleton du *Petit Journal*, aussi calme et impassible que d'habitude.

Elle monta à sa chambre.

Elle en ouvrit la fenêtre et ses yeux plongèrent là-bas vers la plaine : elle devinait le ruban argenté de la Dore, elle voyait les feux de la gare de Pont-de-Dore, puis des maisons, des fermes éparses dans la plaine et plus loin la chaîne grise des Dômes arrondis, à la base desquels dormait Clermont, la grand'ville, qu'elle ne connaissait pourtant pas, quoique si proche, et dont elle avait pu parfois entrevoir les flèches de la Cathédrale à travers le fin brouillard du matin, par un radieux lever de soleil.

Elle alluma sa lampe et s'assit devant la table.

Et alors seulement, sûre de n'être pas dérangée, elle sortit la terrible lettre de sa poche.

Cette lettre, écrite d'une écriture menue qui ne semblait pas d'une main d'homme, disait ceci :

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

III

Chevalier et Page

— Je ne saurais vous le dire, Monsieur. Je n'ai eu qu'une seule fois l'occasion de jeter les yeux sur elle. Monsieur et Madame s'occupaient toute la journée de pourvoir à ses besoins, et Madame couchait dans la même chambre qu'elle toute la nuit.

— Mais vous l'avez vue une fois, dites-vous ?

— Oui, Monsieur, mais c'était accidentellement et pendant la nuit. Je n'ai pas vu sa figure. Elle ne bougeait pas de toute la journée, et pendant la nuit j'entendais habituellement des bruits de pas et de portes qu'on ouvrait et qu'on fermait tout doucement. Une nuit que je veillais, j'entendis fermer la porte de la maison, et tout de suite après je vis Monsieur qui se promenait dans le jardin de derrière

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

avec une dame au bras. Le ciel était couvert et je ne la voyais pas bien distinctement ; je ne vis pas du tout son visage. Elle était grande, vêtue de noir, et... ceci n'est qu'une idée qui m'est venue à l'esprit... si Mademoiselle Dangerfield n'avait pas été morte et enterrée, je l'aurais prise pour elle, à en juger par sa taille et par sa tournure.

Le sang affluait au visage brûlé par le soleil du capitaine des chasseurs d'Afrique. Pendant un instant, sa respiration sembla suspendue.

— Eh bien ?... dit-il avec une sorte de murmure attentif.

Dorcas le regardait avec surprise.

— Eh bien, Monsieur, dit-elle, la nuit suivante, la jeune demoiselle malade disparut. J'ignore si mes maîtres la retenaient ou non malgré elle, toujours est-il qu'elle s'est enfuie au milieu de la nuit. Quand Madame se réveilla, le lendemain matin, elle trouva le lit vide, la porte ouverte et Mademoiselle Otis... partie. Elle se mit à crier comme une folle et courut à la chambre de Monsieur dans sa toilette de nuit. J'étais présente quand il sortit, et je ne lui ai jamais vu une pareille figure, si ce n'est quand il regardait Mademoiselle Dangerfield étendue dans son cercueil ; il m'effraya. Il parcourut la maison et le jardin, mais il ne trouva nulle part sa parente.

« Ensuite, il se rendit à la gare du chemin de fer et découvrit (comme je lui ai entendu raconter à sa mère) qu'une jeune dame de grande taille, habillée de noir et soigneusement voilée, était partie pour Londres par le premier train. Le même jour, il reçut une dé-

pêche télégraphique venant de Londres, et il se mit en route sur-le-champ. Il revint au bout de trois jours avec en air plus sombre et plus découragé qu'auparavant. La mère vint à sa rencontre dans le vestibule et lui dit d'un air tout ahuri.

— Eh bien, Henri, est-elle en sûreté ?

Pour toute réponse, il la poussa devant lui au salon, où ils eurent un long entretien. Mlle Otis ne revint pas, et, deux semaines après, Monsieur et Madame partirent eux-mêmes pour la capitale pour tout de bon. Voilà tout, Monsieur.

C'était bien assez. Le capitaine se leva de nouveau ; sa figure grave avait repris son calme habituel ; il avait appris tout ce qu'il voulait savoir... et plus qu'il n'avait espéré. Il mit un demi-souverain dans la main de Dorcas, souhaita le bonsoir à M. Wilson, et partit.

Sa figure avait pris une expression de détermination bien arrêtée, au moment où il quitta la petite maison pour regagner Castleford. Il avait fait un premier pas dans la voie de la découverte, quel que fût le résultat de ses recherches ultérieures.

Dans l'après-midi, il envoya Laty Lafferty à Scarswood avec un billet pour Rose. Le billet ne contenait que quelques mots disant que le capitaine était parti pour Londres par le train de midi et ne reviendrait probablement qu'au bout d'une couple de jours.

Rose était dans sa chambre, où elle souffrait d'une violente névralgie, au moment où la missive de son frère lui fut remise. Elle jeta

un coup d'œil sur l'écriture hardie, puis se cacha la figure sur ses oreillers en poussant un espèce de gémissement.

— Et j'avais pourtant l'intention de tout lui révéler aujourd'hui, dit-elle, comme j'aurais dû déjà le faire depuis longtemps, si je n'avais pas été lâche ! Penser... penser que Mlle Hercastle sait tout... Hélas ! comment oserai-je raconter à Edmond l'histoire de ma sottise et de ma désobéissance ?

Ce jour, qui était un mercredi, se passa tranquillement ; c'était le calme trompeur qui précède toujours les orages. Mlle Hercastle resta dans sa chambre ; elle était occupée à faire quelques retouches au joli costume de page. Sur le tard, il arriva de la capitale une grande boîte à l'adresse du major Francklan ; milady et la gouvernante étaient seules à savoir qu'elle contenait le costume du comte Lara. Milady était dans les meilleures dispositions pour son mari ; elle avait résolu d'aller au bal masqué et d'en braver toutes les conséquences. Sir Richard ne s'en apercevait pas, et, s'il s'en apercevait, sa colère se dissiperait comme toujours, sans qu'il en résultât rien de grave.

D'autres personnes jugeaient la chose d'une manière bien différente. Quelques indices de ce qui se préparait, quelques paroles de sir Richard étaient arrivées aux oreilles de lord Ruysland, et lord Ruysland avait risqué, en prenant les précautions les plus délicates, de faire des remontrances à sa nièce.

A suivre.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2050	1967	1.26 à 1.66
Vaches.	715	688	1.14 à 1.64
Taureaux.	258	252	1.12 à 1.40
Veaux.	1681	1431	1.40 à 1.90
Moutons.	12290	11600	1.46 à 2.26
Porcs.	5406	5406	1.34 à 1.54

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	132	122	1.36 à 1.56
Vaches.	9	9	1.10 à 1.30
Moutons.	724	380	1.70 à 2.00
Porcs.	915	878	1.12 à 1.26

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur BESSON, limonadier à Cahors, sont invités à se rendre le vendredi 4 septembre 1903, à 2 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités, également, à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucelières ou Combere-donde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voya-

ge par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Relations rapides par train de luxe entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec la C^{ie} du Midi et la C^{ie} des Wagons-Lits, mettra en marche, à partir du 2 Juillet jusqu'au 9 septembre inclus, un train de luxe exclusivement de wagons-lits.

Ce train aura lieu au départ de Paris les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine du 2 Juillet inclus au jeudi précédant l'ouverture de la chasse dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et les mardi, jeudi et dimanche 8 Septembre inclus ; au départ de Luchon, il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi du 3 Juillet au 9 Septembre inclus.

Par suite les nouvelles relations avec la station thermale de Luchon s'établiront comme suit aux jours indiqués comme suit :

Paris-Quai d'Orsay, départ 7 h. soir.
Paris-Austerlitz, départ 7 h. 11 soir.
Luchon, arrivée 8 h. 59 matin.
Luchon, départ 8 h. 45 soir.
Paris-Austerlitz, arrivée 11 h. 1 matin.
Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10 matin.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires

devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau situé à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau situé à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^{er}, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débutants, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.